



## CHAMPIONNATS DES COTES D'ARMOR VETERANS INDIVIDUELS Saison 2018-2019

Cette compétition organisée par le Comité Départemental de Tennis de Table des Côtes d'Armor se déroulera le dimanche 18 novembre 2018 dans le complexe sportif, rue des écoles, à Pleumeur-Bodou (22560) et sera suivie d'un repas de midi organisé par le club 7 îles TT section Pleumeur-Bodou.

### ➤ Tableaux

Dames	Messieurs
V1 - plus de 40 ans	V1 - plus de 40 ans
V2 - plus de 50 ans	V2 - plus de 50 ans
V3 - plus de 60 ans	V3 - plus de 60 ans
V4 - plus de 70 ans	V4 - plus de 70 ans

### ➤ Les inscriptions

- ✓ Inscriptions en ligne uniquement à partir de lundi 29 octobre 2018 sur le site du Comité Tennis de Table des Côtes d'Armor (<http://www.cdt22.com>)
- ✓ Fin des inscriptions vendredi 9 Novembre 2018.

- ✓ **Droits d'engagement** : 5 € mis en compte sur le club du joueur concerné.

### ➤ Horaires

- Pointage : **8H00 à 8H30**
- Début de l'épreuve : **9H00**
- Repas : **13H00**

### ➤ Repas

Le tarif retenu pour le repas est de 13 € dont le menu est le suivant : jambon macédoine, blanquette de dinde avec du riz, fromage, kouign-amann glace vanille et coulis de caramel avec kir, eau, café. Vin en supplément.

Réservation auprès de **Thomas Vérité** **MARDI 13 NOVEMBRE DERNIER DELAI**  
Téléphone **06 42 75 88 53** et/ou par mail **tverite@gmail.com**



## Championnats individuels vétérans des Côtes d'Armor.

### Règlement

Les Championnats individuels vétérans sont régis par les règlements fédéraux.  
Juges-Arbitres : Didier Bèges et Alain Tricoire.

#### ➤ Conditions de participation

- Les Championnats des Côtes d'Armor vétérans sont réservés aux joueurs et aux joueuses de nationalité française, licenciés (ées) et âgés (ées) de plus de 40 ans au 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours.
  - Un joueur ou une joueuse ne peut participer que dans sa catégorie d'âge.
  - Un joueur ou une joueuse a l'obligation de participer au championnat individuel de son comité.
  - Les joueuses et les joueurs possédant un classement suffisant peuvent s'ils le désirent être dispensés du championnat départemental.
  - Les classements minimums pour être dispensés du championnat départemental sont les suivants :
- |              |             |          |             |
|--------------|-------------|----------|-------------|
| V1 messieurs | numéroté    | V1 dames | 1200 points |
| V2 messieurs | 1700 points | V2 dames | 900 points  |
| V3 messieurs | 1400 points | V3 dames | 600 points  |
| V4 messieurs | 1200 points | V4 dames | 550 points  |
| V5 messieurs | 800 points  |          |             |

#### ➤ Inscriptions

- Les inscriptions seront faites exclusivement sur le site du comité des Cotes d'Armor (<http://www.cdtt22.com>)
- Aucune inscription ne sera acceptée après le jeudi 9 Novembre 2018 minuit.
- Les frais des engagements seront mis en compte sur le club du joueur concerné.
- En cas de forfait excusé ou non excusé après s'être inscrit et passé la date de fin des inscriptions, tout joueur(se) qui était inscrit(e) devra s'acquitter des droits d'inscription.
- Tout forfait non excusé 48H avant la compétition sera pénalisé d'une amende de 20 euros.
- Si un tableau n'est pas disputé, en raison d'un nombre d'inscrits trop faible, les qualifiés(es) à l'échelon régional seront déterminés(e) en fonction des points figurant sur le carton licence.  
Dans ce cas, l'inscription à l'échelon départemental est obligatoire et les droits d'inscription ne seront pas perçus.

#### ➤ Formule de la compétition

- Dans toutes les catégories, les parties se déroulent au meilleur des 5 manches (3 manches gagnantes).
- Dans toutes les catégories, les joueurs(ses) sont répartis en poules de 3, qualificatives pour le tableau final.
- A l'issue des poules, tous les joueurs(ses) sont placés(es) dans un tableau à élimination directe avec classement de 1 à 8 ou intégral.
- Suivant le nombre d'inscrits(es) dans une catégorie, la commission sportive départementale se réserve le droit de modifier le nombre de joueurs(ses) dans les poules ou la formule du tableau concerné.
- Les féminines peuvent être intégrées dans les tableaux masculins.

➤ **Tableaux organisés**

Dames	Messieurs
V1 - plus de 40 ans	V1 - plus de 40 ans
V2 - plus de 50 ans	V2 - plus de 50 ans
V3 - plus de 60 ans	V3 - plus de 60 ans
V4 - plus de 70 ans	V4 - plus de 70 ans

➤ **Qualifications pour l'échelon régional**

*Dames :*

Catégories	Qualifiées			
	Par Comité	Invitées Ligue	A répartir suivant participation	Total
1 <sup>ère</sup> catégorie + de 40 ans	2	4	4	16
2 <sup>ème</sup> catégorie + de 50 ans	2	4	0	12
3 <sup>ème</sup> catégorie + de 60 ans	1	4	0	8
4 <sup>ème</sup> catégorie + de 70 ans	1	4	0	8
5 <sup>ème</sup> catégorie + de 80 ans	1	4	0	8

*Messieurs :*

Catégories	Qualifiés			
	Par Comité	Invités Ligue	A répartir suivant participation	Total
1 <sup>ère</sup> catégorie + de 40 ans	4	4	12	32
2 <sup>ème</sup> catégorie + de 50 ans	4	4	12	32
3 <sup>ème</sup> catégorie + de 60 ans	2	4	12	24
4 <sup>ème</sup> catégorie + de 70 ans	2	4	4	16
5 <sup>ème</sup> catégorie + de 80 ans	1	4	0	8

**La Commission Sportive se réserve le droit de modifier le présent règlement**

Alain Tricoire,  
Président de la Commission Sportive D22.

